

Image not found or type unknown



Pension pour une jeune fille de 18 ans

Par **didine70110**, le **20/02/2010** à **18:40**

Bonjour, J'aimerais vous posez une question. Voilà, une amie va venir habiter chez moi dans un mois, le jour de ses 18 ans parce que la vie avec sa mère est insupportable, il lui arrive même de la frapper... Mais si mon amie part de chez elle, est-ce que sa mère devra lui payer une pension étant donné qu'elle est encore au lycée et qu'elle peut pas s'assumer financièrement? Ou est-ce que sa mère ne sera pas obligée car elle dira que mon amie est partie de son plein gré? Parce que ma mère ne pourra pas assumer un "enfant" de plus à sa charge. Voilà, je vous remercie par avance de votre réponse.